

Convention de partenariat tripartite

2021-2022

Entre

La Mission Locale Ouest Côtes d'Armor

Et

Guingamp-Paimpol Agglomération

Et

L'Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

Entre

Guingamp-Paimpol Agglomération, dont le siège est établi 11 rue de la Trinité, 22200 Guingamp, représentée par Monsieur Vincent LE MEAUX, son Président,

D'une part,

Et

La Mission locale Ouest Côtes d'Armor, dont le siège social est situé... , représentée Monsieur Samuel LE GAOUYAT, son Président,

Et

L'Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol dont le siège est établi Impasse Herland 22500 PAIMPOL, ci après dénommé « l'OIT », représenté par Armelle LAMBERT, sa Directrice.

D'autre part,

PRÉAMBULE

Dans le cadre de son projet de territoire, Guingamp-Paimpol Agglomération affirme que l'un de ses engagements est : « *d'asseoir et consolider un **lien permanent entre besoins des entreprises et acteurs de l'emploi et de la formation*** ». Pour ce faire, l'agglomération, à travers une convention de partenariat passée avec la Mission locale Ouest Côtes d'Armor et l'Office de Tourisme a la volonté d'apporter son soutien à la formation et l'intégration des saisonniers recrutés dans le domaine du tourisme pour la saison 2022.

Soucieux de rendre le territoire accueillant et innovant pour bien y vivre, développer l'emploi et participer à la professionnalisation des jeunes et notamment des jeunes saisonniers dans le

domaine du tourisme, l'agglomération et l'Office de Tourisme s'emploient à soutenir les initiatives rassemblant tous les acteurs qui contribuent à son développement.

La présente convention présente quatre objectifs majeurs :

- Permettre à Guingamp-Paimpol Agglomération d'affirmer sa volonté de développer l'activité touristique en soutenant les professionnels et acteurs locaux du tourisme face aux problématiques de recrutement saisonnier ;

- Permettre à Guingamp-Paimpol Agglomération d'affirmer sa volonté de développer son attractivité et la promotion de son cadre de vie en développant la connaissance partagée des atouts touristiques de son territoire auprès de tous ;

- Améliorer et favoriser l'intégration et la fidélisation des personnels saisonniers de l'Office de Tourisme, des équipes des « Ambassadeurs d'accueil » de l'Office de Tourisme et de tout établissement touristique privé ou public recrutant du personnel saisonnier destiné à interagir avec des visiteurs ou des clients afin de leur proposer :

- la possibilité d'acquérir des connaissances relevant du secteur touristique et de devenir des acteurs actifs de cet écosystème en matière d'accueil des visiteurs,
- d'être en mesure de répondre aux besoins de leur environnement touristique local par le biais des programmes de la Mission locale et de l'Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol ;
- améliorer la qualité de l'accueil des visiteurs de la Destination Guingamp-Baie de Paimpol dans l'ensemble des équipements touristiques du territoire notamment par le développement d'un programme de formation en ligne de type MOOC (Massive Open Online Course).
- favoriser la fidélisation des clientèles par le développement d'un tourisme de rencontre avec les saisonniers habitant du territoire le temps de leur expérience saisonnière via un accueil réussi visant à s'exprimer tout au long de la chaîne de valeurs touristiques (hébergements, lieux de restaurations, sites de visites ou d'activités etc ...) expérimentée par les visiteurs dans le cadre de leur parcours-client ;

- favoriser la création de projets d'intérêt pour les trois structures et le développement touristique durable du territoire :

- favoriser par l'allongement des durées de séjour les retombées économiques locales,
- promouvoir un tourisme responsable respectueux des éco-systèmes naturels,
- favoriser la rencontre avec l'habitant en créant des liens par un accueil touristique étendu et renforcé (réseau des Ambassadeurs d'accueil, formation en ligne),
- favoriser les partenariats publics-privés avec les socio-professionnels du tourisme,
- favoriser et faciliter le recrutement saisonnier des entreprises touristiques en fidélisant les saisonniers par un programme d'accueil partagé.

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DE LA CONVENTION

La convention a pour objet de fixer les engagements de l'agglomération, de l'Office de Tourisme et de

la Mission locale Ouest Côtes d'Armor **dans une dynamique de projet autour de la création d'une formation en ligne de type MOOC et de sa diffusion auprès des communautés de saisonniers pour la saison 2022.**

Autrement dit, **le partenariat vise à permettre :**

- **le financement partagé,**
 - **la production et la mise en œuvre,**
 - **la diffusion d'une formation en ligne au bénéfice des saisonniers touristiques du territoire de Guingamp-Baie de Paimpol et au profit du développement touristique local,** par le biais d'une action partagée au sein de trois structures que sont l'agglomération, l'Office de Tourisme et la Mission locale Ouest Côtes d'Armor.
-
- L'agglomération s'engage à soutenir le projet dans le cadre de sa subvention annuelle à l'Office de Tourisme de Guingamp-Baie de Paimpol et dans le cadre du financement annuel de la Mission locale Ouest Côtes d'Armor. L'agglomération s'engage à accompagner le lancement du projet dans le cadre de sa communication institutionnelle interne et externe. La formation étant également ouverte et accessible au personnel saisonnier recruté par la collectivité, l'agglomération s'engage à en assurer l'information interne participant ainsi à l'intégration des nouveaux entrants saisonniers exerçant une mission d'accueil du public et permettant la diffusion du projet dans les structures communautaires dont il a la gestion.
 - L'Office de Tourisme s'engage à assurer la participation au financement (*hauteur de financement ?*), la consultation des entreprises, le choix et l'engagement financier du prestataire. Il sera l'interlocuteur technique direct du prestataire choisi. Il assurera en outre la mise à disposition de l'expertise touristique et du temps de travail de ses personnels et de leur connaissance du territoire au bénéfice de la production des contenus de formation. L'Office de Tourisme s'engage à soumettre au service Tourisme de l'agglomération et à la Mission locale Ouest Côtes d'Armor l'ensemble des contenus de formation pour validation selon le rétro-planning proposé par le prestataire sélectionné. L'Office de Tourisme s'engage à assurer la diffusion de la formation par tous les moyens à sa disposition au sein de son réseau de partenaires et auprès de ses « Ambassadeurs d'accueil ».
 - La Mission locale Ouest Côtes d'Armor s'engage à assurer la participation au financement (*hauteur de financement ?*), à soutenir la recherche de financement pour l'Office de Tourisme et à participer à chaque étape proposée de validation des contenus. La Mission locale Ouest Côtes d'Armor s'engage par ailleurs à diffuser la formation dans le cadre de sa mission « Saisonnalité », par le biais de son réseau d'entreprises employeurs et dans le cadre de son programme d'actions ... (*à préciser*)

Précision des modalités financières à revoir : OIT assure la refacture à la Mission locale ?

ARTICLE 2 : PRISE D'EFFET – DURÉE

La présente convention est signée pour 1 an à compter de sa signature.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DES PARTENAIRES

Les partenaires auront un devoir de réserve et devront faire preuve de discrétion et de confidentialité lorsque le sujet et/ou projet le nécessitera.

Le projet visant à singulariser le territoire de l'Agglomération Guingamp Paimpol et à accroître la performance et la qualité de l'accueil sur la destination Guingamp-Baie de Paimpol, il demeure la propriété intellectuelle exclusive de l'Office de Tourisme de l'agglomération Guingamp-Baie de Paimpol à qui l'agglomération confie sa compétence dans le cadre d'une convention d'objectifs.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION ET CONTREPARTIES

Les logos des trois partenaires (Guingamp Paimpol Agglomération, Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol et Mission Locale Ouest Côtes d'Armor) seront apposés sur l'ensemble des supports de communication print et digitaux réalisés en commun. Chaque partie prendra le soin de fournir ses éléments graphiques. La Mission Locale Ouest Côtes d'Armor s'engage également à faire mention du soutien de Guingamp-Paimpol Agglomération et de l'Office de Tourisme dans ses rapports avec les médias et à associer l'agglomération et l'Office de Tourisme lors des temps forts (conférence de presse, tables rondes...). Inversement toute action de communication menée par l'agglomération et / ou l'Office de Tourisme sur le sujet prendra soin de mentionner la participation et le soutien de la Mission Locale Ouest Côtes d'Armor.

- La Mission locale Ouest Côtes d'Armor s'engage par ailleurs s'engage à communiquer sur le projet sur son site internet (... à préciser).
- Guingamp Paimpol Agglomération s'engage à mettre en œuvre une communication externe et interne permettant d'accompagner le lancement du projet, avant le démarrage de la saison, sur l'ensemble de ses supports digitaux, print et relations presse (magazine de l'agglomération, réseaux sociaux, lettres internes aux élus et services et agents, revue de presse etc ...).
- L'Office de Tourisme s'engage à communiquer sur le projet sur son site internet à la rubrique Espace Pro et sur la page Partenaires ainsi que sur sa newsletter à l'attention de son réseau de partenaires.
 - Un plan de communication sera décidé entre les partenaires et sera annexé à la présente convention.

ARTICLE 5 : ÉVALUATION

Une évaluation sera réalisée à chaque étape du projet jusqu'à la fin du projet qui fera l'objet d'un bilan pédagogique et financier afin d'en étudier son éventuelle reconduction pour les saisons à venir.

Afin de contribuer à l'amélioration du contenu de la formation et par conséquent à opérer des ajustements, La Mission Locale Ouest Côtes d'Armor est invitée, si elle le souhaite, à participer aux échanges pédagogiques entre l'Office de Tourisme et le prestataire choisi.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Le renouvellement annuel de la convention est subordonné à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 5.

Fait, le

En trois exemplaires originaux.

Pour Guingamp-Paimpol Agglomération

Le Président,
Vincent LE MEAUX

Pour la Mission locale Ouest Côtes
d'Armor
Le Président,
Samuel LE GAOUYAT

Pour l'Office de Tourisme
La Directrice,
Armelle LAMBERT